

DECODEZ LE CODE !



Comment ça marche ?



Ces panneaux « **cédez le passage cycliste** » donnent aux cyclistes l'autorisation au niveau de certains feux de circulation et lorsque la signalisation le permet, de tourner à droite  ou d'aller tout droit  selon la direction indiquée par les flèches sans s'arrêter au feu rouge.



Il ne dispense pas néanmoins du respect de la priorité envers les piétons et des autres usagers de la route. Sans signalisation, passer un feu rouge est passible d'une amende forfaitaire de 135 €.

Le saviez-vous ?

En France, en agglomération, seuls 22 % des cyclistes portent le casque en semaine, alors que le casque divise par 2 les risques de fractures du crâne en cas de chute. Pour rappel, depuis 2017, le port du casque est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans. 

**A vélo, on est écolo mais pas solo.
Sans équipement, on risque plus qu'un bobo.**

AVRIL - RHONE